

Communiqué de presse

18 février 2013

Renault : Accord de compétitivité et de progrès social

La CFDT réserve sa signature à l'engagement de la direction sur quatre points de discussions majeurs.

Contact CFDT
Renault :
M. Fred Dijoux
(06 88 58 36 55)

WWW.CFDTRENAULT.COM



La CFDT note le pas fait par la direction pour répondre à ses revendications (affectations durables de volumes sur tous les sites, engagement de ne pas fermer de sites, abandon du caractère opposable des détachements de salariés). Elle attend que cette attitude nouvelle aille jusqu'au bout pour aboutir à l'accord de progrès industriel et social garantissant l'emploi et l'activité de Renault en France.

A la veille de ce qui pourrait être la dernière négociation pour un accord de compétitivité chez Renault, la CFDT prend acte du changement de position des organisations syndicales qui étaient jusque là opposée à la mise en place d'un accord de compétitivité chez Renault.

La signature de l'accord par la CFDT reste néanmoins pour l'heure totalement réservée à l'engagement de la direction sur les quatre points suivants :

- 1) L'indexation de la part variable de la rémunération des dirigeants**
Carlos Ghosn a fait grand bruit en acceptant de geler 30% de la part variable de son salaire pendant la durée de l'accord. Au-delà de ce geste symbolique, la Cfdt attend l'engagement de la direction sur un dispositif performant et transparent d'évaluation « de la compétitivité » des dirigeants sur les objectifs de changement et de progrès social.
- 2) Rémunération des salariés**
La direction demande un gel des salaires pour 2013 et leur modération pour 2014-2015. La Cfdt demande la suppression du gel des salaires et que pendant la durée de l'accord la politique salariale soit définie à chaque rendez-vous annuel de négociation obligatoire (NAO).
- 3) L'amélioration des conditions et de qualité de vie au travail**
La CFDT demande la création dès 2013 d'un groupe de travail paritaire sur ces sujets et la définition du budget d'investissement financier nécessaire à la mise en œuvre des mesures arrêtées pour concilier compétitivité et conditions de vie au travail.

4) Politique actionnariale, plus de capital doit être détenu par les salariés

Aujourd'hui, chez Renault moins de 3 % du capital de l'entreprise est détenu par les salariés. La CFDT demande à la direction des mesures incitatives permettant à tous les salariés, y compris les plus modestes, d'accéder à l'actionnariat de l'entreprise par des prix bonifiés et des actions gratuites. La progression de l'actionnariat dans l'entreprise participe au renforcement de la représentativité des salariés dans la gouvernance de l'entreprise.

Contact :

Fred Dijoux Délégué syndical central de la Cfdt-Renault
Tel : 06 88 58 36 55 – Mail fred.dijoux@renault.com